

Saisons

Tu es gai, vert et ensoleillé
On te dirait soudainement
Jailli d'une source enchantée
Rempli de chants d'oiseaux
Mélancolique au cœur
Tu es, merveilleux printemps arrivé.

Chaud, trop chaud parfois
Alors que tes rayons éclatent de lumière
Bronze notre peau tout comme il se doit
Avive de ton éclat les yeux et les cheveux
Heureux de ce bien être, allangui aussi
Été tu es là, merci à ton soleil.

Tendres et douces à notre regard
Toutes ces couleurs chatoyantes
Du vert bronze passant au rouge pourpre
Tu chantes sur les terres rousses
Tableau de la nature changeante
Oui que l'automne est beau.

Froid, gris, triste et nuageux
Brouillard, hantise du gel accru
Semant le froid et les nez rouges
Tristesse des animaux et des oiseaux
Tout cela bien sûr mais soyons justes
Si joli hiver tout de blanc vêtu.

L. HARANG.

C. P. I. (Suite)

En 1988, nous avons acheté des combinaisons de manœuvre et le matériel de lutte contre les insectes (guêpes, abeilles etc...)

Le 21 mai à Marquéglise les pompiers de Conchy ont très bien défendu leurs couleurs lors d'une rencontre intercommunale de C.P.I opposant 17 équipes. Ils finirent 2ème et 4ème, ce qui montre bien leur combativité et leur efficacité.

Nous vous rappelons également que nous organisons un ball-trap comme l'année précédente, celui-ci est fixé à la date du 10 septembre.

Si des jeunes de 16-17 ans désirent faire leur service national dans les Sapeurs Pompiers, ils doivent prendre contact avec Mr KUSZPA qui possède toutes les instructions nécessaires.

L'opération brioche au profit des handicapés aura lieu les 23 - 24 septembre. Madame PAYEN responsable cantonale compte comme les années passées sur les bonnes volontés pour l'aider à cette quête.

CAHIER DES REMONTRANCES, PLAINTES ET DOLEANCES DE LA PAROISSE, COMMUNAUTE ET MUNICIPALITE DE CONCHY-LES-POTS

L'an mil sept cent quatre vingt neuf, le dimanche 8 mars, après la messe paroissiale au prône de laquelle nous a été fait lecture par le sieur curé de la paroisse de la lettre de sa Majesté et du règlement y joint pour la convocation des Etats Généraux du Royaume, Nous syndic, notables habitants de laditte paroisse nous sommes occupés avant de nommer nos députés à l'assemblée de Département de la rédaction du cahier de nos doléances, plaintes et remontrances à sa Majesté et à nos Seigneurs des Etats Généraux ainsi qu'il suit :

Premièrement - La perception du vingtième dans cette paroisse n'est point exacte, on a suivi pour l'imposer une déclaration très inexacte faite en 1781 et 1782. Dans cette déclaration peu onéreuse à la paroisse, le revenu des terres, prés et héritages est estimé beaucoup au dessus de sa valeur intrinsèque. Ces mêmes terres, prés et héritages ne sont point classés quant à leur produit, mais se trouvent tous imposés, les mauvais suivant un revenu exorbitant et souvent les bonnes suivant un revenu modique que la paroisse souffre d'autant plus de cet arrangement que les mauvaises terres y sont en bien plus grande quantité que les bonnes : ce que nous, habitant, offrons de prouver par visite et estimations d'expert.

Secondement - Quant au vingtième, il se trouve des doubles emplois dans les rôles. Plusieurs particuliers payent pour des terres qu'ils ne possèdent point, d'autres pour celles qu'ils possèdent payent plusieurs fois dans différentes paroisses.

Pour faciliter la perception et la rendre plus exacte, nous supplions Messieurs de l'Assemblée de département de supplier sa Majesté, et nos Seigneurs des Etats Généraux d'ordonner qu'il sera fait une nouvelle et plus ample déclarations des terres de la paroisse, dans laquelle déclaration seront compris les biens des Nobles privilégiés et du Clergé pour être les dits biens conjointement imposés à la taille et au vingtième : cette observation est d'autant plus juste que les paroisses où il y a des postes sont plus chargées que les autres communautés.

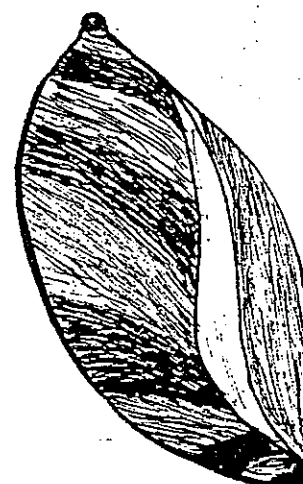
Les Maîtres de poste, en qualité de privilégiés, cherchant à s'étendre autant qu'ils le peuvent et à augmenter leurs fonds et fermages pour lesquels ils ne sont point imposés à la taille, cette taille reste à la charge de la paroisse qui se trouve toujours imposée proportionnellement aux fonds et fermages qui y existent.

A suivre...

D. PILLOT.

BMO

Bulletin Municipal Officiel



Le Conchylien

SOMMAIRE

- Lettre du Maire
- Editorial
- Informations Municipales
- Commission
- Vie associative
- Vie paroissiale
- Calendrier des festivités
- Notre histoire
- Libre pensée

EDITORIAL

Beaucoup de Conchyliens trouvent sans doute bien lourd le tiers provisionnel qu'ils viennent de payer. Qu'ils se consolent en lisant la première partie du cahier de doléances de la paroisse de Conchy (Page 4 du journal).

En 1789, malgré plusieurs mauvaises récoltes consécutives les taxes étaient perçues sur la base de la production de 1781 et 1782 (estimation au-dessus de la valeur réelle). Le peuple voyait ses ressources diminuer dans des proportions telles que la famine était à craindre, alors que les privilégiés qui ne payaient pas d'impôt continuaient de vivre dans l'opulence.

Ceci est la principale cause de révolte et explique en partie la Révolution. La disette qui menaçait les campagnes se traduit à Paris par une raréfaction du pain. Voyant que les cahiers de doléances puis les avis des Etats-Généraux restent sans effet, le peuple descend dans la rue et prend la Bastille symbole du despotisme.

Il faudra attendre 1914 pour que l'égalité devant le percepteur devienne réalité avec l'institution de l'impôt sur le revenu.

Que de chemin déjà parcouru mais que de progrès encore à faire pour une réelle justice fiscale.

A. COLLIN.

LETTRE DU MAIRE

Eh bien, voilà, maintenant tout le monde est en place, et nous sommes à l'ouvrage. Je renouvelle mes remerciements au Président du Comité des fêtes, à son équipe et aux Sapeurs Pompiers qui ont su animer la Cérémonie du 8 mai.

Nous pouvons être fiers et féliciter Gilbert RENDU et les Pompiers des deux coupes remportées lors du concours de Marquéglise.

A la réunion du 26 mai, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le compte administratif de 1988. (Budget 1989 dans le prochain numéro)

Depuis plusieurs années, nous assistons à une demande de plus en plus importante de courant électrique.

Le renforcement d'un transformateur plus puissant s'avère nécessaire, coût de cette opération 395 000 Frs dont 60 000 Frs à la charge de la commune.

Pour faire face à cette dépense qui nous endette davantage, j'ai proposé au Conseil Municipal d'instituer une taxe communale sur le courant électrique afin d'équilibrer ce service sans avoir recours au budget, taxe prévue par le code des communes Art L 233 à 239-9 et R 233-5 à 10.

A cette même réunion, nous avons décidé de niveler le chemin du petit Bois de Gueule afin de le rendre praticable. Mr FOULLOY nous a assuré qu'il y apportera de la marne lorsque le besoin s'en fera sentir.

Avec l'aide et la compréhension de chacun nous pourrions avoir des chemins entretenus.

Le Maire

G. HARANG.

COMMISSION DES IMPOTS

Titulaires :	Suppléants :
- Mr BAILLON André	- Mme EZZI Christine
- Mr MASSOULLE Adrien	- Mr FOYART Félix
- Mr PAYEN Pierre	- Mr GEORGE Jacky
- Mr PETIT Roland	- Mme PELAYO Francine
- Mr TURIN Christian	- Mme PINSSON Francine
- Mr MANSARD Daniel - Biermont	- Mr CAUCHOIX Bernard Orvillers

S. I. V. O. M.

Composition du bureau

PRESIDENT	: Mr DESESSART Guy	Conseiller général du Canton de Ressons
VICES PRESIDENTS	: Mr CERANO Camille (Collège)	
	Mr BOULANGER Jean (Voirie)	
	Mr HARANG Gilbert (Ordures-ménagères)	
	Mr ACONIN Louis (Centre de secours)	
MEMBRES	: Mr CORDONNIER Jean	
	Mr CHABROL Jérôme	
	Mr GIVRY Jacques	
	Mr VECTEN Hubert	
SECRETAIRE	: Mme DUFOUR Françoise	

NOTA BENE

S.A.E. Syndicat d'adduction d'eau
 S.I.R.P. Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique
 S.I.V.O.M. Syndicat intercommunal à vocations multiples
 C.C.A.S. Centre communal action sociale

La commune de Conchy s'est dotée d'un photocopieur qui est mis à la disposition du public.
 Prix de la photocopie : 1F en format (21 x 29,7)

Réfection des fossés rue de la poterie

HORAINES DE MAIRIE : Mardi et samedi de 16h30 à 18h
 Jeudi de 14h30 à 16h30

C.P.I. Centre de première intervention

Effectif en mai 1989

Sgt	RENDU Gilbert	<i>Manque</i>
Cap Chef	FOYART Joel	<i>MASOULLE</i>
Cap	LEMAIRE Yves	<i>EZZI</i>
Cap	PUILLE Philippe	<i>Riou</i>
Cap	KUSZPA Patrick	
Cap	PAYEN Hervé	
Sp	MASSOULLE Michel	
Sp	FOYART Claude	
Sp	VASSANT Thierry	

Les caporaux sont titulaires du BNS (brevet national de secourisme) et ont suivi une formation au CSO de Ressons, concrétisée avec succès au CSP de Compiègne.

Les Sapeurs ont suivi pour plusieurs d'entre-eux les G.E.S. (gestes élémentaires de survi). Tous sont à votre service et ont la même ambition vouloir être utiles et efficaces. En cas de nécessité, n'hésiter pas à faire appel à l'un d'entre eux, il saura contacter les autres et prendront les dispositions nécessaires. (Suite page 4 du journal)

Tous les enfants et leur instituteur, très touchés par votre accueil et votre générosité lors du LOTO de Boulogne La Grasse, vous remercient du fond du coeur. M CASAMIAN

CALENDRIER DES FESTIVITES

COMITE DES FETES

13 juillet :
 - 21h30 - 22h Retraite aux flambeaux. Départ place du Marché.
 - Feu d'artifice suivi de la prise de la Bastille.
 - Bal gratuit.

14 juillet :
 - 14h Rassemblement au Monument aux Morts.
 - Remise de prix.
 - Danses costumées sur le thème de la Révolution.
 - Jeux pour tous.
 - Vin d'honneur.

29 juillet : Fête communale
 - 21h Concert exécuté par l'harmonie d'Orvillers Sorel, la Vibrante de l'école de musique de Ressons.
 - 22h Bal avec SONO-NUMBER-ONE.

30 juillet :
 - 14h Course cycliste.
 - 22h Bal gratuit avec SONO-NUMBER-ONE.

31 juillet :
 - Tours de manège gratuits pour les enfants

MESSE :

Dimanche 9 juillet à 11h30

L'Abbé Claude HARREAU nous quitte. Il est remplacé par l'Abbé François HENRY 42 ans né à Marseille en Beauvaisis - ordonné en 1975 Vicaire à Clermont, ensuite 6 ans au Burkina Faso (anciennement Haute Volta) envoyé par le Diocèse. 1 an à l'Institut Catholique de Paris Actuellement à Chantilly.

Messe unique de départ et d'arrivée :

Dimanche 3 septembre à 16h à RESSONS

Verre de l'amitié ensuite.

ETAT CIVIL

NAISSANCES : Le 20 avril 1989 à COMPIEGNE
 - Mélody De SAEDELLEER

Le 24 mai 1989 à MONTDIDIER
 - Tiffany SOETAERT

Le 5 juin 1989 à COMPIEGNE
 - Claire Marie PINSSON

Le 27 juin 1989 à COMPIEGNE
 - Nicolas RIOU

DECES : Le 28 juin à CREIL
 - René LANVIN